



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

ARRÊTE MUNICIPAL N°2024/21

Portant modification de la circulation à Siaugues-St-Romain

Du Vendredi 02/08/2024- 14h00 au Dimanche 04/08/2024 de 8h00 à minuit

Le Maire de la Commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R 110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R 411-28,

Vu la demande du Comité des Fêtes, représentée par la collégiale, en date du 12/07/2024,

Considérant qu'en raison de la manifestation organisée par le Comité des Fêtes sur la place devant la caserne des Sapeurs-Pompiers, il y a lieu de réglementer la circulation sur la RD 55 dans un but de sécurité publique sur cette portion de rue,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le dimanche 04/08/2024, de 8 heures à minuit, la circulation de tous les véhicules arrivant de la RD 55 (route de SILCUZIN) sera déviée par le chemin des Varennes, la Rue St Romain pour rejoindre la RD 590,

Article 2 : Le même jour, la circulation sera interdite dans la rue de l'Ecole jusqu'à hauteur de la Rue des Ecuries.

Article 3 : le stationnement sera interdit sur la place Lafayette et sur les parkings à proximité (le long de la RD 590, le long de la place Lafayette)

Article 4 : La circulation entre la RD590 et la RD 55 et le stationnement seront interdits sur la place Lafayette à partir du **Vendredi 02/08/2024 14H00**.

La signalisation sera mise en place par l'organisateur de l'Association.

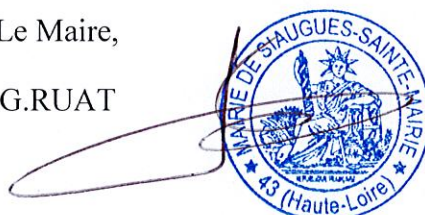
Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité de la rue interdite à la circulation.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Siaugues-Ste-Marie, le 12/07/2024

Le Maire,

G.RUAT



Annexe Arrêté 2024121

